

Décembre 2025

## LE TRI : UN JEU D'ENFANT

Nous contacter :  
04 73 64 74 00  
president@sba63.fr



### En 2024, nous avons trié 8343 tonnes d'emballages.

100% des emballages ménagers et des papiers se trient et se recyclent. C'est un emballage ? Alors ça se trie !

Seuls les emballages et les papiers cartons sont autorisés dans le bac jaune : briques alimentaires, bouteilles, flacons, pots et barquettes en plastique ou en polystyrène, emballages métalliques, emballages en papier et carton, films alimentaires et petits emballages, sacs en plastique souple, polystyrène de calage, papiers et cartonnets, journaux, magazines et prospectus.

👉 Toutes les consignes d'un simple clic

### Des erreurs qui ruinent toute la chaîne du recyclage

En 2024, plus d'1/3 de nos bacs jaunes était constitué d'erreurs de tri. Concrètement, nous parlons ici de déchets non recyclables jetés dans la mauvaise poubelle. Mélangés au reste des emballages, ils finissent par polluer toute la chaîne de tri et doivent être reconduits à Vernéa pour être incinérés. Et quand c'est tout le camion qui est touché, il est directement déclassé, refusé, à l'entrée du site de tri.

Tout ceci constitue un enjeu environnemental et financier conséquent pour la collectivité : ce sont plus de 3 000 tonnes classées en erreur de tri en 2024, générant un surcoût de **1,5 millions d'euros**.

**Limitier les erreurs de tri est donc un véritable enjeu pour réduire le coût des déchets.**

### JE TRIE ET APRES?



### TOUS DANS LA MÊME ÉQUIPE

Nous savons qu'il est important de trier, pour recycler et préserver nos ressources. Mais c'est aussi important de bien trier.

Plusieurs fois dans l'année, le SBA participe à des caractérisations des déchets recyclables, c'est-à-dire la photographie du contenu d'une poubelle jaune.

Le SBA procède régulièrement à des suivis de collecte. Des agents précèdent le camion de collecte et vérifient le contenu des bacs jaunes. Et quelques fois, il y a des surprises. L'usager est alors contacté et prié de retirer les erreurs de tri.

### QUESTIONS À L'ÉQUIPE DES CONSEILLERS DE PROXIMITÉ

#### Qu'est ce qu'il ne faut pas jeter dans le bac jaune?

► **Les sacs poubelles** : dans le bac jaune, on jette en VRAC ! Jamais en sac. Pourquoi ? Parce qu'une fois arrivé sur la chaîne de tri, le sac empêche la reconnaissance de son contenu et sera

considéré comme une erreur, même s'il contient des emballages.

► **Le verre**. Le verre se recycle à part, dans des colonnes dédiées. Il sera fondu et recyclé en verre, à l'infini !

► **Les déchets alimentaires, les couches-culottes, les mouchoirs** en papier et autres **articles hygiéniques**, les **vêtements**, les **chaussures**, les objets en **bois**, la **faïence** et la **vaisselle** cassée, les **ampoules**,...

► Les erreurs concernent aussi les emballages qui ne peuvent plus être recyclés parce qu'ils sont par exemple imbriqués les uns dans les autres (ils ne sont plus reconnus par le tri optique et mécanique) ou les emballages encore pleins (bouteille à moitié pleine, yaourt non ouvert...)

► Certains déchets en plastique ne se recyclent pas, s'ils ne sont pas des emballages (les jouets, les seaux, les tuyaux...)

### Les erreurs se font tirer le portrait

#### Comment l'Intelligence Artificielle participe à l'amélioration du geste de tri.

Le SBA investit et innove sur son territoire pour sensibiliser aux bons gestes de tri, avec un dispositif d'intelligence artificielle installé sur les camions. Un investissement soutenu financièrement par l'éco-organisme Citeo.

Elus :  
téléchargez  
notre article

# ENCOMBRANTS, PNEUS, AMIANTE ?

## QUELLES SOLUTIONS POUR GÉRER CES DÉCHETS DANGEREUX OU VOLUMINEUX ?

### Collecte des encombrants à domicile

Cette collecte de proximité permet de créer un **service complémentaire** aux déchèteries et de **diminuer les dépôts d'encombrants**, que l'on peut quelquefois retrouver en ville. Il est réservé aux usagers du territoire, sur rendez-vous et facturé 30€.

#### Favoriser l'économie sociale et solidaire

Cette prestation est déléguée à des associations et entreprises d'insertion par l'emploi, réparties par secteur géographique, sur les 121 communes du SBA :

► **Emmaüs Bussières et Pruns** pour Plaine Limagne et Combrailles Sioule et Morge,

► **Inserfac** pour Riom Limagne et Volcans,

► **La Ressourcerie du Pays d'Issoire** pour les communes de Mond'Arverne desservies par le SBA,

► **La Régie de Territoire des Deux Rives** pour Entre Dore et Allier,

► **Envie** pour Billom Communauté.

### Valoriser nos déchets

Une fois collectés, les encombrants seront prioritairement destinés au réemploi ou à défaut seront évacués vers l'éco-organisme compétent, comme par exemple, pour les meubles en mauvais état, pris en charge par Ecomaison pour être recyclés.

Comment ça marche ?

### Un dépôt sauvage de pneus ? Comment gérer ?

La prise en charge des déchets de pneumatiques abandonnés relève des éco-organismes.

Lorsqu'un dépôt illégal de pneus est identifié, le Maire ou le Président de l'EPCI en charge du service public de gestion des déchets peut demander à l'un des trois éco-organismes agréés d'intervenir pour résorber ce dépôt.



**Aliapur** met à disposition des élus un formulaire de déclaration pour prendre en charge le dépôt.

Pour déclarer un dépôt sauvage :

Télécharger le mode d'emploi :

### Et l'amiante ?

**POUR LES USAGERS LE DÉPÔT EST GRATUIT JUSQU'A 150KG PAR AN**

La collecte d'un dépôt sauvage d'amiante lié est complexe et nécessite :

- Du personnel formé au conditionnement de l'amiante,
- Du matériel spécifique (matériels de protection, contenants spécifiques homologués...),

► Un suivi administratif particulier : Bordereau de suivi de déchets amiantés (BSDA), Fiche d'acceptation préalable du déchets à l'exutoire...

► Le transport jusqu'à un exutoire agréé pour l'enfouissement de ce genre de déchets.



### Vous êtes victime d'un dépôt sauvage ?

**En première intention** : contactez un spécialiste de la prise en charge de l'amiante et habilité pour établissement d'un devis.

Si la commune dispose de personnel formé et habilité sous-section 4, et sous réserve du respect des règles de sécurité, de conditionnement et de transport spécifiques, elle peut faire une demande d'apport auprès d'un centre d'enfouissement agréé pour le traitement. Il en existe plusieurs sur notre territoire.

Dans ce cas, le SBA peut l'accompagner sur le suivi administratif et la réalisation des documents réglementaires, même s'il ne peut se substituer à la commune, reconnue comme le détenteur du déchet.

### Vos calendriers des collectes 2026

#### En 2026, rien ne change !

Téléchargez votre calendrier des tournées. Retrouvez ici toutes les consignes de collecte.



#### 2027 : on se prépare.

Toutes nos équipes de collecte arrivent sur le site unique de Riom. Les jours de tournées sont susceptibles de changer dans le cadre des optimisations.

Consulter les coulisses du SIG :



Une idée, une question ?  
**communication@sba63.fr**